

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2018

ENCADRER DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE LUTTER APPEL FRAUDULEUX - (N° 1284)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE35

présenté par
M. Naegelen, rapporteur

ARTICLE 6

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« II. – Après l'article L. 224-54 du code de la consommation, il est inséré un article L. 224-54-1 ainsi rédigé : ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification.